

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe CFDT

Conséquence directe de nos modes de production et de consommation, les pollutions diffuses constituent une menace pour la santé humaine et les écosystèmes. Une menace multiforme et urgente à traiter car, selon l'Agence européenne pour l'Environnement, nous produisons plus de 100 000 substances chimiques dont 70 % présentent une toxicité mal caractérisée.

L'avis, axé sur la biodiversité, insiste à juste titre sur le besoin de développer les connaissances scientifiques dans différentes disciplines. Il rappelle l'impératif de garantir l'indépendance et les moyens d'action de l'ANSES, qui a fait la preuve de son utilité et son efficacité et pourtant, fragilisée par les dernières dispositions législatives de l'été 2025.

L'avis recommande aussi l'application du principe de précaution dans les situations d'incertitude, principe inscrit dans la constitution mais peu fréquemment invoqué.

Lutter contre les pollutions diffuses implique nécessairement la réduction à la source, et donc la substitution ou l'élimination de substances préoccupantes. Quels sont les moyens efficaces pour y parvenir ? L'innovation et l'engagement des filières notamment agricoles, mais surtout la réglementation qui doit être renforcée et adaptée aux nouveaux enjeux ; le principal règlement européen qui gère les substances chimiques, REACH, est loin d'avoir rempli ses promesses et la France devrait soutenir et accélérer sa révision (plusieurs fois reportée).

L'avis a pris le parti de se concentrer sur la biodiversité, pour laquelle la pollution est précisément l'une des cinq pressions responsables de son effondrement. Comme indiqué dans l'amendement de séance déposé, cet avis se focalise sur la pollution chimique. Il peut tenir lieu d'alerte. Il appelle donc un travail moins ciblé prenant davantage en compte les enjeux sous-jacents, environnementaux, sanitaires, socio-économiques, politiques, en lien étroit avec les organismes spécialisés. Les controverses et les arbitrages qui en découleront pourront être éclairés par de prochains travaux du CESE.

La CFDT vote cet avis.